



Pause déjeuner pour un temps partiel

Par **baccara971**, le **24/11/2019** à **06:22**

Bonjour,

Je suis à temps partiel (6h/jour) sur un centre d'appel. Je bénéficiais d'une pause de 10 minutes toutes les 2 heures (soit 20 min). Prise de poste à 7h00 fin 13:00.

Maintenant mon employeur souhaite que je commence à:

8h15 (pause 20 min) 12:00 pause déjeuné de 45 min reprise 12h45 fin 15h00. Juste pour sortir plus tard.

Est-ce légale?

Sophie